Bulletin mensuel

LA SÉGUINIÈRE

Magazine d'informations municipales - Juillet/Août 2022 n°191

Cérémonie de remise du PASSEPORT DU CIVISME

Le Conciliateur de Justice Page 4

Le Transport Solidaire Page 9

Le Grand Prix Cycliste 2022 Page 10

La Séguinière

Editorial

Cérémonie de remise du Passeport du Civisme

Le Parcours Ecocitoyen que la commune propose depuis 12 ans aux enfants des écoles à partir du CM1 vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Objectif du Parcours Ecocitoyen

Ce parcours citoyen de l'élève est élaboré par Julie BARREAU – Adjointe et Yolaine BOSSARD – Conseillère municipale déléguée, en étroite collaboration avec les enseignantes de l'école Marcel Luneau et de l'école Notre-Dame. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, ce parcours participe au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, que doit acquérir un élève. Il concourt également à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

A La Séguinière, le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- La transmission des valeurs républicaines ;
- Le devoir de mémoire ;
- L'apprentissage de la solidarité ;
- L'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ainsi que :

- La découverte du monde professionnel :
- Les droits de l'enfant ;
- L'histoire de la commune.

Le parcours citoyen de l'élève repose donc au final sur :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Une construction commune

Ce partenariat étroit avec la communauté éducative permet de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant une certaine continuité avec les enseignements et les projets scolaires. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de sa commune.

Il est ainsi enrichi par l'engagement des élèves, dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne mais également morale relevant de choix de société (participation à une cérémonie commémorative, participation individuelle ou collective à des actions ou projets citoyens…).

Pour que le parcours citoyen de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale), un outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des projets et actions à dimension morale et citoyenne dans lesquels l'élève s'est engagé. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

La cérémonie de remise du passeport, marque la fin de la scolarité en primaire et constitue une étape importante du parcours citoyen de l'élève

Principalement renseigné par l'élève lui-même, le « Passeport du Civisme », puisque c'est de cela qu'il s'agit, permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue à l'école ou en famille.

Au sein de ce Passeport, l'élève rassemble les éléments de son parcours citoyen qu'il souhaite mettre en valeur. Cette année, la commune a souhaité faire évoluer ce document et a sollicité, à cet effet, le concours de l'Association du Civisme.

Créée en 2017, l'Association du Passeport du Civisme est un réseau d'élus engagés sur le terrain des valeurs et mobilisés autour d'un même défi : ***forger la citoyenneté des jeunes générations***. Le président de l'association est M. Maxence de RUGY, Maire de Talmont Saint-Hilaire en Vendée et j'ai eu le plaisir de le recevoir le 30 juin dernier pour la signature officielle de la Charte du Civisme à laquelle la commune adhère désormais.

La cérémonie de remise du passeport, marque la fin de la scolarité en primaire et constitue une étape importante du parcours citoyen de l'élève. Elle se déroule en présence des familles et revêt un caractère solennel. Il s'agit à La Séguinière d'un rituel républicain marquant le premier temps fort de la scolarité des enfants avant l'entrée au collège et donne l'occasion à chacun d'entre eux de poser un regard sur les différentes étapes de son Parcours Ecocitoyen.

Je les en félicite et terminerai ces propos par remercier chaleureusement mes deux collègues élues Julie et Yolaine pour leur investissement dans cette action, ô combien importante pour bien préparer nos enfants à affronter les prochaines étapes de leur existence, et j'y associerai bien évidemment les enseignantes de CM1 et de CM2 ainsi que les bénévoles et les autres conseillers municipaux qui participent aux différentes activités proposées tout au long de ces 2 années.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Etat civil

Naissances	
03/06	Aloïs BAUGÉ
08-06	Jayden GRIÈRE
18/06	Aurore MIRISKI PETETIN
20/06	Ilyes KHADER
28/06	Raphaël AUDOUIT
Mariages	
17/06	Camille ROBIC et Geoffrey CHABRIER
25/06	Laure BOURGUEIL et Vincent SAUVAGE
02/07	Pauline BROQUET et Bastien VANLAERE
09/07	Emmanuel SABATIER et Sonia CRESPIN
09/07	Jonathan GAUTIER et Amandine GOOSSENS
Décès	
14/06	Lucienne CHIRON Née BUTROT - 92 ans

Autres infos

En couverture :
Remise du Passeport du Civisme
Jeudi 30 juin - Espace Prévert

Edition n°191 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le mardi 12 juillet 2022

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 900 exemplaires
Directeur de la publication : Guy BARRÉ
Directeur de la communication : David CARON
Crédit photos : Mairie de La Séguinière
Maquette & impression : Services municipaux
Copieur Xerox Color C60
Imprimé sur du papier issu de sources responsables

Mairie
Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Mardi 28 juin 2022

Restaurant scolaire

Danse et repas adapté pour célébrer la fête de la musique retenue comme thème du déjeuner.

Saison culturelle

Le spectacle « La vieille fille » d'après l'œuvre du même nom de Balzac, proposé par le Théâtre Régional des Pays-de-la-Loire, a réuni plus de 150 personnes dans le cadre bucolique du site naturel du Moulin de la Cour.

Mercredi 5 juillet

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Spécialités / Dates	Juillet	Août
Fruits et légumes (Richou)	13 - 20 - 27	10 - 17 - 24 - 31
Fromager (Beillevaire)	13 - 20 - 27	17 - 24 - 31
Charcuterie - Traiteur (Boutique Gourmande)	13 - 20 - 27	17 - 24 - 31
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	13 - 20 - 27	10 - 17 - 24 - 31
Volailler (Panache et Camail)	13 - 20	10 - 17 - 24 - 31
Association Amitié Sandogo	13 - 27	17 - 31
Poissonnier (La Marée)	13 - 20 - 27	17 - 24 - 31
Rempaillage (M. Girard)	-	-
Pommes (GAEC Augereau)	-	-
Lingerie (Les Secrets d'Emilie)	20	-
Horticulteur (Papin)	-	-

Le planning du marché est consultable sur le site internet dans la rubrique « Vie pratique Vie quotidienne ». La majorité des commerces seront présents en juillet puis en août. S'arrêtent toutefois pendant cette période de vacances, les activités suivantes :

- Le producteur de pommes, et l'horticulteur maraîcher qui seront absents en juillet et août mais reprendront leur rythme en septembre.
- La fromagerie Beillevaire qui sera absente uniquement le 3 août.

Tous les ziniérais sont cordialement invités à fréquenter le marché du mercredi matin. On y trouve la qualité des produits frais et la proximité, avec le plaisir en plus de profiter éventuellement d'une balade à pied : tout ce qu'il faut pour la santé.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice peut vous aider dans vos litiges

Il suffit de peu de chose, d'un litige avec un artisan, de dysfonctionnements avec un fournisseur internet ou de téléphonie, d'un voisin bruyant ou d'un dépôt de garantie qui tarde à être rendu pour que la vie devienne plus difficile. Autant de petits ou grands soucis de la vie moderne provoqués par l'intolérance, l'indifférence ou la promiscuité.

Il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : le conciliateur de Justice.

Il ne rend pas la justice, ne dit pas le droit même s'il doit en avoir l'expérience, mais il permet de réunir les parties pour trouver une solution amiable au litige qui les oppose.

Le conciliateur n'est donc ni un juge ni un enquêteur (même s'il se rend sur place le cas échéant pour constater les faits) ni un conseiller juridique. Il intervient à la demande, soit d'un particulier soit du Tribunal d'Instance, et dans le seul but de trouver un accord par le dialogue et la concertation. Son rôle n'est pas de savoir qui a raison mais d'essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire les deux parties.

Les litiges dont il peut s'occuper relèvent du droit civil et touchent à la propriété et à l'usage de biens, aux dettes, aux litiges de consommation comme un désaccord entre fournisseurs et clients (téléphonie, internet...), une contestation de factures de tous type (gaz, électricité, eau...), aux conflits entre des propriétaires et des locataires (dépôt de garantie, fin de bail...), aux nuisances de voisinage…

Le conciliateur ne peut pas intervenir dans les affaires concernant les litiges avec l'administration, l'Etat ou les collectivités, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, garde d'enfants, etc.), le droit du travail et syndical.

Quand un compromis est trouvé, il peut donner lieu à la rédaction d'un constat d'accord. La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Ce constat d'accord, qui engage les deux parties, est signé par elles et par le conciliateur. Chacune des parties en aura un exemplaire et un autre exemplaire sera envoyé au Tribunal d'Instance.

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 septembre à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister (hors restrictions sanitaires).

Au conseil du jeudi 7 juillet dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Raccordement de la salle des Borderies aux réseaux électriques et télécommunications souterrains,
- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Garenne,
- Opportunité foncière pour dynamiser le secteur commercial de centre bourg,
- Dossier de consultation (sans la voirie définitive) pour le lotissement Cœur de Bourg,
- Demande de diagnostic archéologique pour le lotissement communal Surchère 2,
- Programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2023,
- Rénovation de l'éclairage public en 2022 au giratoire de la Surchère et rue des Alouettes,
- Enquête publique ICPE pour l'extension de l'entreprise Brangeon Environnement,
- Avis sur le projet de SCOT de l'Agglomération du Choletais,
- Servitude de passage temporaire pour le sentier de bords de Moine,
- Cession d'une parcelle agricole au lieu-dit « La Brunière »,
- Suite de la procédure de déclaration de projet portant modification du PLU,
- Indemnité de gardiennage de l'église,
- Spectacles du Jardin de Verre pour la saison culturelle 2021/2022.

Retrouvez les délibération du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** et sur le panneau d'affichage à l'intérieur de la mairie.

En cas de non-respect de l'accord, on pourra requérir du juge d'Instance qu'il donne force exécutoire aux engagements pris. Auquel cas, le constat d'accord acquiert la même valeur juridique qu'un jugement.

Alors que la justice demande du temps, un formalisme rigoureux et génère des frais, la conciliation est gratuite, simple et rapide, elle se déroule en dehors de toute règle préétablie ne reposant que sur la bonne volonté des uns et des autres afin de trouver un accord satisfaisant.

Votre conciliateur est présent au Tribunal d'Instance de Cholet. Ses permanences ont lieu le mardi (une fois toutes les 2 semaines) de 14h à 16h30. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 41 65 06 62.

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Opération de l'automne 2022

L'agglomération du choletais souhaite poursuivre la sensibilisation des usagers à la thématique des déchets végétaux et il a été décidé poursuivre l'opération « Broyage des Végétaux » à l'automne 2022.

Le service gestion des déchets à arrêté la programmation de la prochaine campagne qui se déroulera du 14/10 au 3/12/2022 dans différentes communes de l'AdC.

La Séguinière fait partie des communes sur lesquelles une opération de broyage est prévue, elle aura lieu le **vendredi 25 novembre après-midi, de 13h30 à 16h30, sur le parking de la salle Pierre de Coubertin.**

COLLECTE DES DÉCHETS

Protégeons notre Environnement !

Saviez-vous que le petit bonhomme H.U.L.C invite à collecter les déchets, au sein de l'intercommunalité du Centre Social Ocsigène ?

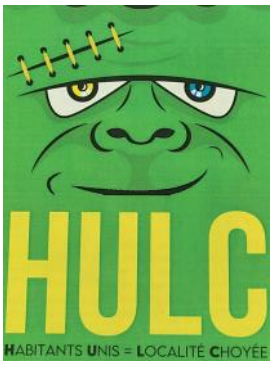

Chaque mois, l'animatrice environnement du CSI invite à collecter les déchets.

Pour La Séguinière, il a été convenu que la date du jeudi 8 septembre à 18h00, serait un bon moment pour se rassembler près du foyer de jeunes.

Le matériel « Dossards Fluo et pinces » sera mis à disposition pour rendre la commune, sans plastiques, sans mégots, sans masques dans les rues.

Dans le bourg, s'il y a suffisamment de participants, la collecte aura lieu dans plusieurs quartiers et ainsi, c'est tout le bourg de La Séguinière qui sera un lieu agréable à visiter, où l'on respecte la nature, ou l'on a plaisir à randonner et à vivre.

N'hésitez pas, Venez participer à cette action, vous serez les bienvenus ! 1 heure seulement c'est peu, mais c'est appréciable pour tous les habitants.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Semaine de l'Insertion

Le Service Emploi de l'AdC et ses partenaires organisent une manifestation visant à promouvoir les structures d'insertion par l'Activité Economique auprès des entreprises, des collectivités et des demandeurs d'emploi. Cette manifestation appelée « la semaine de l'insertion, recruter et entreprendre autrement » se déroulera du 10 au 14 octobre 2022.

L'Agglomération du Choletais a édité un guide de l'insertion par l'activité économique qui présente en détail les différentes structures disponibles dans le Choletais :

- *A2i (intérim),*
- *Actif Régie de quartier (entretien des espaces verts et publics),*
- *Aspir'service (nettoyage industriel, propreté et services associés),*
- *Atima (traitement des déchets, collecte de textiles, restauration de petit patrimoine),*
- *Cholet Services (mise à disposition d'agents pour les professionnels, prestations pour les particuliers),*
- *Emmaüs Cholet (tri et valorisation des textiles et chaussures),*
- *Fil d'Ariane (sous-traitance industrielle, récupération des déchets recyclables, nettoyage pour les collectivités),*
- *L'Eclaircie (environnement, maraîchage biologique, accueil de salariés d'entreprise),*
- *Ménage service (entretien de la maison et du linge),*
- *Initiatives emplois (mise à disposition pour les professionnels, soutien au recrutement).*

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Le CJS de nouveau en route pour l'été 2022 !

10 jeunes ambitieux âgés de 16 à 17 ans sont regroupés pour la 3ème édition de la Coopérative Jeunesse de Services, qui ouvre ses portes pour toutes entreprises et particuliers cherchant de la main d'œuvre serviable dans différents domaines, comme : garde d'animaux, jardinage, baby-sitting, lavage voiture, peinture, tâches ménagères... Ils interviennent dans un périmètre approximatif allant de Saint Christophe-du-Bois, à la Romagne, au May-sur-Evre.

La CJS ouvrira ses portes du 4 juillet au 30 août, avec une période de fermeture du 1 au 15 août. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les rencontrer ou les contacter via le mail du Centre Social Ocsigène ou par téléphone : cjs2022ocsigene@gmail.com ou 02 41 56 26 10. Ils vous attendent avec impatience !

NOUVEAUX ARRIVANTS

Remise d'un coffret d'accueil

Lors de la conférence territoriale, qui regroupe les maires des communes, les élus de l'Agglomération du Choletais ont acté la distribution d'un coffret d'accueil aux nouveaux habitants. Le coffret comprend des supports de communication de l'Office de Tourisme (cartes postales, sac shopping, guides, plans…), des flyers sur les consignes de tri, les transports urbains, les espaces de stationnements en ville et des chèques cadeau (Sport-Loisirs et L'Autre Usine).

DON DU SANG

Prochaines collectes

Une collecte de don du sang était organisée à la salle des fêtes le jeudi 16 juin. La prochaine collecte aura lieu le mardi 18 octobre de 16h30 à 19h30. Pour 2023, le calendrier établi par l'EFS ne prévoit qu'une collecte à La Séguinière : le 21 juin. L'Etablissement Français du Sang ne dispose, en effet, pas suffisamment de personnel pour maintenir le même nombre de collectes.

Suite des articles en page 8

Thématique du mois

Passeport du Civisme

Les élèves qui terminent leur cursus élémentaire sont venus à l'évènement de la remise officielle du nouveau passeport.

Les parents ont bien répondu à l'invitation de la municipalité, comme chaque année. Les élus, les bénévoles participant au cours de l'année ont également été présents et c'est ainsi que nous avons tous été témoins de l'importance de cette éducation au civisme et au développement durable, dans la commune.

Nous avions un invité « surprise » M. Maxence de Rugy, Maire de Talmont-Saint-Hilaire et Président de la jeune association « Passeport du Civisme » à laquelle 350 communes adhèrent aujourd'hui en France. Son intervention ainsi que celle de M. le Maire, Guy Barré, qui a suivi, ont été l'occasion d'insister sur l'engagement personnel pour la vie de la cité. Ils ont l'un et l'autre expliqué que l'enracinement des jeunes, la participation à différents évènements comme les commémorations du 11 novembre et du 8 mai, ou encore la prise de responsabilité dans la vie associative, culturelle ou sportive sont des moments de citoyenneté, où la vie en société rassemble. M. de Rugy et M. le Maire ont signé la Charte du Civisme, proposée par l'association dans la salle du conseil municipal de la Mairie de La Séguinière, à 17h45 précisément (cf. article ci-après).

Après les interventions que les enfants ont écouté très sagement, est arrivé le moment de la remise officielle des passeports et des récompenses.

Une remise du passeport du civisme aux 76

L'objectif de la municipalité dans ce parcours de citoyenneté 2021/2022 était bien précis. Nous avons souhaité un engagement personnel de chaque enfant, selon ses préférences. Les maîtresses ont permis aux enfants de choisir une action, dans le domaine de la solidarité, ou dans celui de l'environnement. Les inscriptions étant faites en début d'année, il revenait à chacun de réaliser les actions prévues. Il est important de préciser que 5 temps forts ont été, par ailleurs, réalisés en classe.

Les actions facultatives, sont au contraire en dehors de la classe. Chacun doit alors se prendre en charge. C'est là qu'intervient « le sens de l'effort ». Apprendre à faire un effort est important. Ce n'est pas toujours facile, mais avoir la volonté, le courage d'aller vers les autres et de s'engager permet de progresser et apporte de la joie pour soi-même, et pour ceux qui nous entourent. C'est une expérience humaine qui nous permet d'aller plus loin et d'être « plus fort ».

Parmi les 76 élèves, certains n'ont pas voulu faire d'action facultative, ils ont tout de même reçu leur passeport signé par M. le Maire. De nombreux élèves, 70, ont réalisé leur action facultative et ont été récompensés par un diplôme. Les 19 élèves ayant réalisé 2 actions facultatives ont, pour leur part, été récompensés avec, en plus du passeport et du diplôme, une jolie médaille du passeport du civisme.

Le nouveau passeport de civisme est un livret personnel de chaque élève.

Le parcours de citoyenneté réalisé à La Séguinière existe depuis 12 ans. Nous avons souhaité évoluer, et l'adhésion à l'association du passeport de civisme a en effet permis une présentation nouvelle où les différents thèmes apparaissent clairement :

Apprendre les valeurs de la
avec M. le Maire, découvri
mune, œuvrer pour la solida
les plus pauvres d'Afrique, r
et participer au développeme
mune, en ayant le respect de

Tout un programme de civis
années. Les enfants ont air
que le civisme est un savoir-
se construire tout en gardant
nécessaire pour une vie ci
permet de s'intégrer dans la
mier pas avant de devenir pe

Jeudi 30 juin 2022

élèves de CM2 à La Séguinière très réussie

Des médaillés et des bénévoles :

Grâce à la participation des ambassadrices et ambassadeurs, et au soutien des enseignants, le passeport, mené par Julie BARREAU, adjointe (à gauche) et Yolaine BOSSARD, Conseillère municipale (à droite), est mis en place à La Séguinière pour inciter les jeunes en classe de CM1 et de CM2 à s'engager dans des actions citoyennes. Il s'accompagne d'une adhésion de la communee à l'Association des maires pour le civisme.

République par un dialogue
r le patrimoine de sa com-
arité avec les aînés ou avec
encontrer les professionnels
ent durable dans notre com-
e notre environnement…

sme qui se déroule en deux
nsi le temps de comprendre
être qui permet à chacun de
t cette ouverture aux autres,
toyenne. Cette échelle leur
n commune, et c'est un pre-
eut-être citoyens du monde.

Ce parcours de citoyenneté est intergénérationnel, il met en jeu, les enfants, leurs parents, et même les grands-parents et les bénévoles. Les maîtresses sont de vraies partenaires qui contribuent vraiment à cette éducation que M. le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux soutiennent unanimement.

Yolaine BOSSARD

ASSOCIATION DU PASSEPORT du civisme

Monsieur le Maire, a signé, jeudi 30 juin, la charte du civisme, en présence de Maxence de Rugy, président de l'Association des maires pour le civisme.

Cette signature renforce la volonté de la municipalité de donner l'envie aux plus jeunes d'aller vers les autres et de s'investir.

Le contenu de la charte qui scelle l'engagement de la commune est le suivant :

Charte du Civisme de l'Association du Passeport du Civisme

Je soussigné, Guy BARRE, Maire de La Séguinière, m'engage à respecter les valeurs fondatrices de l'Association du Passeport du Civisme.

Parce que le civisme est notre patrimoine commun, je m'engage à transmettre les valeurs du civisme, notamment auprès des plus jeunes.

Parce que le civisme s'enracine dans des actions de tous les jours, je m'engage à favoriser les initiatives concrètes.

Parce que le civisme s'incarne dans un territoire, je m'engage à valoriser les richesses locales – qu'elles soient humaines, patrimoniales ou environnementales.

Parce que le civisme est ce qui nous rassemble, je m'engage à le faire vivre dans le respect de nos institutions et des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité.

Parce que le civisme n'appartient à personne, je m'engage à ne pas utiliser l'association à des fins partisanes ou idéologiques.

Parce que le civisme ne se décrète pas, je m'engage à devenir force de proposition au sein de l'association.

De gauche à droite :

Yolaine BOSSARD – Conseillère Municipale, Maxence de RUGY – Président de l'association Passeport du Civisme, Guy BARRE – Maire de La Séguinière, Karine MELLION – Secrétaire de l'association, Alain GUILLEZ – Adjoint aux Affaires Scolaires.

Informations municipales et intercommunales

Suite des articles des pages 4 & 5

CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Recommandations

La Préfecture appelle l'attention des maires sur la hausse constatée du taux d'incidence et du taux de positivité du virus de la Covid-19 depuis le mois de juin. Le département enregistre, en effet, un début de reprise épidémique avec un taux d'incidence qui est passé de 214 cas pour 100 000 habitants au 30 mai à 616/100 000 au 29 juin.

En conséquence, alors que commence la période estivale, qui occasionne des brassages de population, les services de l'Etat soulignent l'importance du respect des gestes barrières et communiquent plusieurs recommandations formulées par le gouvernement :

- *Privilégier les activités extérieures,*
- *Porter une grande attention à l'organisation sanitaire des grands évènements,*
- *Respecter les gestes barrières dans la lutte contre la transmission (lavage régulier des mains, renouvellement de l'air…)*
- *Inciter les personnes à se faire tester et à respecter le temps d'isolement en cas de dépistage positif…*

Il est par ailleurs fortement recommandé de porter le masque dans les lieux clos et lors des évènements forçant la promiscuité entre les personnes.

PLAN CANICULE

Registre nominatif

Comme chaque année, un plan national canicule a été mis en place pour anticiper l'arrivée des fortes chaleurs en définissant les actions à mettre en œuvre, au niveau local, pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci sur les populations spécifiques.

Parmi les recommandations, les communes doivent mettre en place un registre nominatif communal destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées qui en font la demande. L'objectif de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence… notamment d'un plan canicule.

Peuvent se faire recenser sur le registre communal :

- les personnes de 65 ans et plus résidant seules à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant également seules à leur domicile,
- les personnes handicapées résidant à leur domicile et bénéficiant de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation compensatrice pour tierce personne, d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées qui le souhaitent sont donc invitées à s'inscrire sur le registre tenu à la mairie, elles bénéficieront d'une aide en cas de canicule.

VAGUE DE CHALEUR

Dispositions pour les évènements sportifs ou festifs

Depuis l'année dernière, le plan canicule a été étendu à l'ensemble de la population et s'intitule désormais « plan national de gestion des vagues de chaleur ».

Si la coordination de ce dispositif est assurée par le préfet de département, l'échelon communal joue un rôle majeur. Les mairies sont particulièrement mobilisées pour faire face aux impacts de ces vagues de chaleur sur les populations les plus fragiles. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est activé.

Le Préfet de Maine-et-Loire a adressé courant juin un aide-mémoire sur les actions à mener et appelle particulièrement l'attention des maires sur les évènements sportifs ou festifs qui peuvent être organisés sur le territoire de leur commune, lors des pics de chaleur.

Il convient dans ces situations de s'assurer que les organisateurs ont pris des dispositions particulières pour limiter les risques pour les participants et les spectateurs :

- *Modification d'horaires pour éviter les heures les plus dangereuses,*
- *Déplacement pour chercher de l'ombre,*
- *Mise à disposition d'eau,*
- *Report d'épreuves potentiellement plus risquées (par exemple la présence d'enfants ou à l'inverse de seniors peut être un facteur aggravant).*

Premier prix POP

L'Agglomération du Choletais et son réseau de bibliothèques, en partenariat avec la librairie choletaise « Le Passage Culturel », ont lancé le 18 juin dernier, le 1er Prix POP (Première Oeuvre Publiée).

Le prix POP sera décerné à un premier roman adulte, écrit par un auteur francophone en 2021.

Les 5 romans sélectionnés sont présentés :

- *sur le Portail e-changes.cholet.fr,*
- *sur le site cholet.fr,*
- *sur le site web du Passage Culturel,*
- *par affichage dans chaque bibliothèque du Réseau et au Passage Culturel,*
- *via une chronique sur SUN, partenaire du Réseau des Bibliothèques du Choletais.*

Les modalités de vote sont les suivantes :

- *Le vote est ouvert à tous, il n'est pas nécessaire d'être inscrit dans les bibliothèques pour participer.*
- *Le vote est possible en ligne sur le Portail E-changes ou via une urne installée dans chaque bibliothèque du Réseau ainsi qu'au Passage Culturel.*
- *Une seule participation est autorisée par personne.*

Chaque personne vote pour son roman préféré parmi les 5 romans sélectionnés : ***Ouvre ton aile au vent*** d'Eloi Audoin-Rouzeau, aux éditions Phébus, ***Blizzard*** de Marie Vingtras, aux éditions De l'olivier, ***Marchands de mort subite*** de Max Izambart, aux éditions Rouergue, ***Avant que le monde ne se ferme*** d'Alain Mascaro aux éditions Autrement, ***Mobylette*** de Frédéric Ploussard, aux éditions Héloïse d'Ormesson.

Le titre du roman lauréat sera dévoilé par Patrick PELLOQUET, Vice-président en charge de la Culture, et le jury, le samedi 22 octobre 2022, puis une rencontre dédicace avec l'auteur lauréat sera organisée en décembre 2022.

le Transport Solidaire

Le transport solidaire est un service géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de La Séguinière pour pouvoir se déplacer à prix réduit, grâce à la solidarité de conducteurs bénévoles.

Destinations des trajets :
- Rendez-vous médicaux, paramédicaux, dentistes,
- Visites auprès de personnes en maisons de retraite,
- Pharmacie,
- Sépultures,
- Correspondances de trains,
- Courses,
- Démarches administratives,
- Famille,
- Loisirs…

Le transport solidaire se base toujours sur un principe de non-concurrence des autres modes de transport existants. C'est un service d'appoint utilisé « en dernier recours » lorsqu'il n'y a ni bus, ni transport remboursé par l'Assurance Maladie, ni transport à la demande, adapté au besoin de déplacement.

À qui s'adresse ce service ?

Le transport solidaire s'adresse à différents types de personnes :
- Les personnes sans moyen de locomotion (ponctuellement ou depuis longtemps) ;
- Les personnes isolées (physiquement et/ou socialement) ;
- Les personnes dont les revenus sont faibles ;
- Les personnes à mobilité réduite (ponctuellement ou depuis longtemps).

Pour plus de renseignements,
contactez le CCAS à la mairie au 02 41 56 90 53

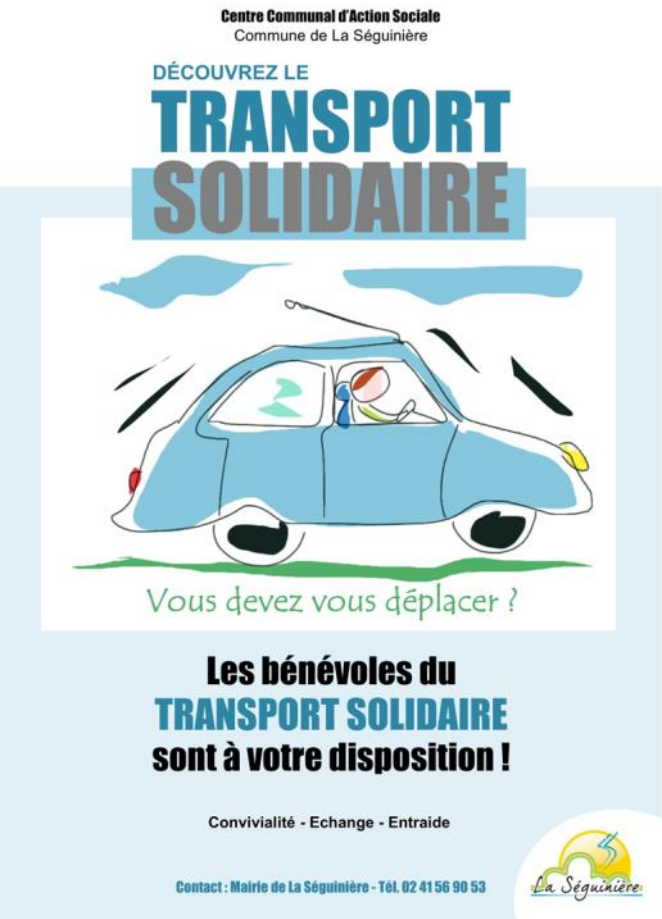

Visite du sénateur

Monsieur Stéphane PIEDNOIR, parlementaire, était en déplacement dans le choletais le lundi 13 juin dernier. Il en a profité pour planifier un temps d'échange, à la mairie de La Séguinière, avec M. le maire.

Ces rencontres offrent l'avantage au sénateur de sonder les élus de terrain sur les politiques nationales en cours tels que l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050, l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales ou l'application de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) pour ce qui concerne son volet sur le logement social.

Au Sénat, M. PIEDNOIR est Vice-Président de la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, et membre de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Il travaille plus particulièrement sur les thématiques liées à l'enseignement supérieur, l'enseignement scolaire ainsi qu'à l'énergie.

Bibliothèque « Mille Pages »

Ce mois-ci, nous vous offrons le plaisir de découvrir :

« 555 »
d'Hélène GESTERN

RÉSUMÉ :

555 est le nombre de sonates pour le clavecin composées par Domenico Scarlatti (1685-1757), le plus connu de sa famille de musiciens.

Or, voici que, de nos jours, une partition est découverte dans la doublure en tissu d'un magnifique étui de violoncelle, par l'ébéniste chargé de le restaurer… et elle pourrait bien être la 556ème…

A partir de là, Hélène Gestern élabore un roman que l'on pourrait qualifier de « policier ».

Même si vous n'aimez pas la musique classique, le clavecin, que vous ne connaissez pas Scarlatti, vous serez enthousiasmé(e) par ces personnages qui vivent leur passion sans limites, envers et contre tout.

Avec ce roman, vous découvrirez un monde que vous ignoriez peut-être jusque là.

Ne passez pas à côté de cette merveille toute en finesse, intelligence et… suspense. Un plaisir « Douillet » !

Bonne lecture
L'équipe de bénévoles

HORAIRES :

Depuis le mois de Janvier, les horaires sont harmonisés :

le matin de 10h00 à 12h00
le mercredi et le samedi
l'après-midi de 17h30 à 19h00
le lundi, le mercredi et le jeudi

La bibliothèque est fermée, cet été, du samedi 16 juillet au mercredi 17 août inclus.

Bibliothèque Mille Pages
Rue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 31 93

La Séguinière Vélo Sport

Dans le cadre du Championnat de France de Cyclisme, l'association Séguinière Vélo Sport a organisé en partenariat avec la Mairie de la Séguinière une balade familiale à vélo le dimanche 26 juin 2022

236 participants ont sorti leur bicyclette et se sont baladés en mode « promenade » autour de la Séguinière. De jeunes enfants, pour certains âgés d'à peine 4 ans, ont pédalé accompagnés de leurs parents.

Après cette promenade sous un soleil retrouvé, ils ont pu bénéficier d'une pause fraicheur au bar du Séguinière Vélo Sport, et se faire remettre différents objets au stand animé par la Sécurité Routière. Objets utiles ou ludiques rappellent ainsi pédagogiquement les règles à respecter pour bien circuler à vélo.

Le tirage de la tombola a eu lieu en présence de la municipalité (Guy Barré, Julie Barreau et Agnès Bruche) et des sponsors (Mr Groleau et Gallard pour le Crédit Mutuel, Baptiste Durand pour les Vélos de Victor), et de Lionel Morin (Président du club cyclo). Le vélo à assistance électrique mis en jeu est revenu à Roger Subileau.

Près de 60 bénévoles chaque jour, dont 35 signaleurs

Les adhérents du club de vélo, leurs conjoints et des sympathisants se sont mobilisés pour la réussite de cette belle journée. Ponctué par la prestation de la Musique et des danseurs du club de gymnastique ASEG et par le passage des coureurs du Championnat de France, l'après-midi était radieux dans le bourg de la Séguinière.

Le président Lionel Morin salue le formidable travail réalisé pour la réussite de cette journée, remercie tous les parties prenantes, et vous donne rendez-vous pour les Courses cyclistes minimes, cadets, seniors 3ème catégories et juniors, organisées le dimanche 4 septembre dans la zone de la Ménardière (voir article suivant).

Bénévoles et sympathisants le dimanche soir 26 juin, à l'issue des championnats de France 2022

Grand Prix Cycliste de La Séguinière le dimanche 4 septembre 2022

Lancé en 1989 à l'occasion du centenaire de la Musique de la Séguinière, le grand prix cycliste 2022 se déroulera le dimanche 4 septembre.

Trois courses sont au programme : les Cadets le matin, pour l'après-midi les Minimes suivis des 3ème catégories et juniors

Le traditionnel circuit de la Ménardière sera le terrain de jeu proposé aux compétiteurs.

Révélateur de talents

De nombreux jeunes régionaux sont passés par le Grand Prix de la Séguinière. Les meilleurs d'entre-eux deviennent parfois cyclistes professionnels.

Bryan Coquard et Matthieu Burgaudeau ont ainsi participé au Grand Prix de la Séguinière au début de leur carrière et étaient engagés dans la course du Championnat de France des cyclistes professionnels du 26 juin dernier.

L'organisation

L'organisation technique est assurée par Saint-Léger Cyclisme

Le Président Lionel MORIN remercie la mairie pour son soutien logistique, les sponsors pour leur financement, et les riverains et automobilistes pour le respect des règles de circulation permettant de garantir la sécurité des coureurs.

Photo ci-dessous :

Mathieu Burgaudeau (TotalEnergies) au Championnat de France en 2022, devant Julian Alaphilippe (Quick-Step), le Champion du Monde, avenue de Nantes.

Photo libre de droit, copyright Séguinière Vélo Sport

Quizz du Mouvement Sportif 2022

Deux équipes de La Séguinière participaient à la finale départementale du Quizz organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et Profession Sport & Loisirs.

L'édition 2022 lancée le 10 janvier, s'adresse à l'ensemble des associations sportives du département affiliées à une fédération sportive. Les associations se sont affrontées aux 4 coins de l'Anjou autour de questions portant sur le sport en Maine-et-Loire, les Jeux de Tokyo 2020, les Jeux de Paris 2024 et les femmes dans le sport.

Lors de la finale, à Angers, la SEG Tennis de Table - en rouge - a terminé 7ème et l'ASEG (Association Sportive Et Gymnastique) - en noir - 8ème sur 21 équipes. Au départ de la compétition, il y avait 144 équipes participantes.

Autres infos

Catéchèse

Inscriptions rentrée 2022-2023

Votre enfant rentre en CE1, CE2, CM1 ou CM2...Venez rencontrer l'équipe catéchèse lors des permanences à la Maison de Sel **Samedi 10 septembre de 10h00 à 12h00 et Vendredi 16 septembre de 17h00 à 19h00** ou lors de la pré-rentrée dans les écoles catholiques.

Club des Amis Réunis

Concours de belote

Le Club des Amis Réunis organise son concours de belote inter club : **Mercredi 21 septembre à la Salle des Fêtes.** Il sera possible de s'inscrire et de régler son adhésion (7 €) ce soir-là.

Verts Horizons

Assemblée Générale

L'association organise son AG : **Jeudi 22 septembre à 20h00 à la Salle Prévert.**

Repas des seniors

Année 2022

Le repas annuel aura lieu **Dimanche 9 octobre** à la Salle des Fêtes.

L'organisation se met en place grâce aux bénévoles qui s'investissent dans le choix du thème, la décoration ainsi que l'installation et le service. Il reste quelques serveurs à trouver pour compléter l'équipe. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître au secrétariat de mairie.

Banquet de classes

Invitations

Vous êtes né(e) en 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971, 1981, 1991, 2001 et vous n'avez pas reçu d'invitation pour le banquet des classes en 2021…

Suite au Covid, le report de ce rendez-vous intergénération est fixé **Samedi 15 octobre 2022 à partir de 12h30 à la Salle des Fêtes**.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez par à réserver auprès d'Estelle au 06 81 90 57 14 ou par mail : **estelle.herisse@hotmail.fr**

Théâtre Les p'tits zygos.

Inscriptions saison 2022/2023

Il reste encore des places… les inscriptions sont possibles à partir du CM1.

Les horaires sont les suivants :

- *Cours « débutant » pour les CM1-CM2-6ème le mercredi de 17h00 à 18h30,*
- *Cours « intermédiaire » pour les 6ème, 5ème-4ème le jeudi de 17h30 à 19h00.*

Les grands (4ème, 3ème + lycéens) seront répartis sur 2 groupes « avancés » :

- *Ceux qui souhaitent préparer une grande pièce de théâtre : le mercredi de 18h30 à 20h00,*
- *Ceux qui préfèrent faire de l'improvisation et des saynètes : le jeudi de 19h00 à 20h30.*

Pour plus de renseignements, envoyer un mail à : **lesptitszygos@gmail.com**

Trail d'Aurillac avec le club des Bledrunners

Un des objectifs du club des Bledsrunners (64 adhérents hommes et femmes) pour l'année 2022 était de participer à un trail (course nature sur les chemins).

Partis le 17 juin de la Séguinière en minibus, 26 coureurs et accompagnateurs du club ont participé le 18 juin aux trails d'Aurillac. 11 traileurs se sont élancés sur le grand trail de la Jordanne de 52 km avec 2100m de dénivelé qui les a emmenés faire le tour du Vallon de Rombière avec un passage au pied du Puy Griou et ses phonolites chantantes. Il a fallu atteindre le point culminant situé au sommet de l'Elancèze (1565 m d'altitude). Le parcours continuait sur les crêtes pour offrir de sublimes points de vue avant de redescendre dans la vallée. Le final a permis d'arriver sur les hauts d'Aurillac pour plonger vers l'arrivée.

7 autres traileurs ont fait le trail d'Aurillac de 24 km et de 600m de dénivelé. Une première montée les a emmenés sur les crêtes de la vallée de la Jordanne pour ensuite redescendre jusqu'au village de Rouffiac (zone de relais et de ravitaillement). Puis, il leur a fallu repartir en direction d'Aurillac en passant par l'autre versant de la vallée. Après encore un peu de dénivelé, ils ont attaqué le final roulant jusqu'à la ligne d'arrivée où ils ont été chaleureusement attendus.

Malgré la canicule annoncée ce jour-là, la plupart des coureurs et coureuses ont terminé avec les encouragements et le soutien des accompagnateurs placés à différents endroits sur le parcours des courses. Tous ont pu profiter des magnifiques paysages et des points de vue sur les sommets et les vallées du Cantal.

Les participants étaient hébergés à l'hôtel Relax d'Aurillac qui porte bien son nom. La nourriture copieuse et abondante était adaptée au régime sportif (!). Les nuits furent bercées par quelques passages d'Harley Davidson... En résumé, convivialité et grand bol d'air montagnard.

Les personnes intéressées peuvent rejoindre le club lors de ses entraînements hebdomadaires pour découvrir l'activité de l'association. Le tarif de l'adhésion est de 6€. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année lors des entraînements ou à l'adresse suivante : **lesbledrunners@gmail.com**

Les rendez-vous d'entraînements sont organisés de la façon suivante : le mardi et le jeudi à 19h45 rue du manoir près du rond-point de l'avenue de Villandry et le dimanche à 9h30 aux ateliers municipaux, rue Brouillet. C'est libre, on vient quand on veut, il y a tous les niveaux hommes et femmes, chacun s'attend pour que personne ne reste seul.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le dimanche 4 septembre au cours d'un pique-nique salle Colette Besson.

Championnats de France
de Cyclisme sur route

Le passage des courses en ligne à La Séguinière, les 25 et 26 juin 2022, s'est parfaitement bien déroulé. Les animations mises en place par les associations communales mobilisées ont été unanimement appréciées. L'association SVS (Séguinière Vélo Sport) a tout particulièrement animé le centre bourg durant les deux jours de compétitions en assurant les commentaires en direct des épreuves et organisant une balade familiale qui a attiré de nombreux participants.

Pour remercier tous ces acteurs locaux de leur investissement, une cérémonie de remerciements avait lieu le vendredi 1er juillet en mairie.

Course féminine du samedi

Animation du dimanche midi

Tombola de la balade vélo

Rue Abbé Chauveau

Rue du Paradis

Rue du Sacré Coeur

Remerciements aux associations

Rue des Amourettes